



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juillet 2020  
18 heures 00

-----

GF/VC

N° 002575

Ressources humaines  
- Logements de  
fonction

Affiché le :

Le mardi 28 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que le conseil municipal a fixé en séance du 8 février 2012 la liste des emplois pouvant accéder à un logement de fonction et a déterminé les modalités d'attribution.

Pour rappel, le régime des concessions de logement de fonction a été réformé par décret en mai 2012.

Il faut retenir les principaux changements suivants :

- Modification de la notion de « nécessité absolue de service » ;
- Suppression de la « concession pour utilité de service » remplacée par la « convention d'occupation à titre précaire » plus restrictive ;
- Modification du mode de calcul de la redevance (suppression des divers abattements au profit d'un taux forfaitaire unique) ;
- Suppression de la possibilité de gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) ;
- Limitation et détermination des surfaces en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire du logement.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200728-2575-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Sans qu'il soit nécessaire de rapporter cette délibération, il est toutefois indispensable d'actualiser la liste des postes pouvant se voir attribuer un logement de fonction avec astreinte par convention d'occupation précaire.

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles R2124-64 à D2124-75-1 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles et en particulier son article 21 ;

**Vu** le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;

**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération n°001316 du 8 février 2012 fixant la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé et les modalités et conditions d'attribution ;

**Considérant** l'avis favorable du Comité technique rendu le 18 juin 2020.

### LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Modifie**, la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par convention d'occupation précaire avec astreinte établie par délibération du 8 février 2012 susvisée, comme suit :

<b>Emplois bénéficiaires</b>	<b>Obligations liées à l'octroi du logement</b>	<b>Adresse du logement</b>
Agent de maîtrise du centre technique municipal	Pour accomplir les astreintes liées à la surveillance des hangars et bureaux des services techniques en dehors des heures d'ouverture	Appartement 1 754 avenue de Roumanille ZI Les Bourguignons – APT
Electricien	Pour accomplir les astreintes liées à la maintenance des équipements et installations électriques	Appartement 2 754 avenue de Roumanille ZI Les Bourguignons – APT
Instructrice du droit des sols	Pour accomplir les astreintes liées à la surveillance de l'établissement en dehors des heures d'ouverture	Ecole Giono-Bosco – APT
Responsable des affaires scolaires	Pour accomplir les astreintes liées à la surveillance de l'établissement en dehors des heures d'ouverture	Ecole La Ruche – APT
Agent des espaces verts	Pour accomplir les astreintes liées à la surveillance de l'établissement en dehors des heures d'ouverture	Ecole Saint Exupéry – Cité Saint Michel – APT
<b>Liste des emplois supprimés</b>	<b>Adresse du logement</b>	<b>Commentaires</b>
Concierge de l'école de musique	Ancien hôpital (Avenue Philippe de Girard)	Transfert de la compétence à la communauté de communes
Gardien relevant des affaires culturelles	Les Ateliers (voie Domitienne)	Vente du logement

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200728-2575-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

**Précise**, que les crédits correspondants à la redevance d'occupation d'un logement sont inscrits au chapitre 752 « Revenus des immeubles » du budget communal.

**Autorise**, Madame le Maire à prendre les décisions individuelles de concession de logements de fonction.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,  
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200728-2575-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020